

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 7 juin 2021 à la Salle de la Crosette

M.TAVERNIER, Président du Conseil, déclare la séance ouverte à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette dernière séance de la législature 2016-2021.

1. Appel

Membres présents	30
Membres excusés	4
Membres non excusés	2

Se sont excusés pour cette séance : Karin Eigenheer, Séverine Faivre, Luc Patiny et Silvie Henzelin Robles.

Membres non excusés : Michel Aymard et Gwendal Crottaz

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
- 3) Correspondance
- 4) Communications municipales et échéancier
- 5) Comptes et gestion de l'année 2020 et rapport de la commission Gestion-Finances
- 6) Préavis 1/2021 – Demande extrabudgétaire d'un investissement de CHF 92'000.00 HT pour la mise en place d'un nouveau point de collecte des déchets verts qui remplacera l'existant situé aux Eterpy.
- 7) Rapport du Président
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers
- 10) Distribution des émoluments

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité, moins 2 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

3. Correspondance

13.12.2020	Réception d'un courrier de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes précisant les instructions pour les votations fédérales du 7 mars 2021
19.01.2021	Réception de la démission, avec effet au 31.1.2021, de M. Tim Ducommun et réponse à sa démission
25.01.2021	Réception de la démission, avec effet au 15.1.2021, de Mme Milena Chiari et réponse à sa démission
05.03.2021	Réception de la démission, avec effet au 1.3.2021, de M. David Jaeck et réponse à sa démission

26.04.2021	Réception des instructions pour les votations fédérales du 13 juin 2021
01.05.2021	Réception du préavis 1-2021, des comptes et du rapport de gestion 2020
17.05.2021	Réception d'un courrier de la Guilde des Travailleurs
27.05.2021	Réception des rapports de la commission Gestion-Finances
27.05.2021	Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.
01.06.2021	Réception d'une note d'information de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes concernant les mesures sanitaires à mettre en place pour l'installation des nouvelles autorités.
03.06.2021	Courrier de condoléances à M. Luc Patiny suite au décès de son papa.

4. Communications municipales et échancier

Au terme de cette législature 2016-2021, M. MONNIN tient, au nom de la Municipalité, à remercier le conseil communal pour la confiance accordée et pour les relations respectueuses qui ont prévalu lors des échanges.

Il liste les événements marquants qui ont émaillé ces cinq années de législature.

2017 – Adoption du règlement communal des sépultures et du cimetière ainsi que des tarifs et émoluments de la Municipalité et du Conseil. Approbation d'un crédit extra budgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur destiné au service de la voirie. Approbation du préavis de CHF 982'000.00 relatif à la rénovation de l'éclairage public de tout le territoire communal. Approbation d'un crédit extra budgétaire pour la mise en place d'une benne à déchets compostables à l'Ecopoint de la Crosette.

2018 – Adoption du règlement des transports scolaires de l'EPSP ainsi que de l'arrêté d'imposition 2019-2020. Sujet important : adoption du règlement pour le personnel communal, inexistant jusqu'alors.

2019 – Présentation d'un addenda au Plan de Quartier des Ochettes relatif à la diminution de 50% des surfaces commerciales en raison de la difficulté à les louer. Décadastration d'une partie du territoire communal public DP7 (bande de terrain qui longe la voie de chemin de fer) dans le but de la mettre en valeur en la vendant à différents propriétaires. Le résultat de cette transaction apparaît dans les comptes 2020. Il reste des parcelles en bout de zone promises vendues à MBC pour y ériger un dépôt. Lorsque le permis de construire sera délivré, la vente sera finalisée, ce qui générera un dernier encaissement. Approbation d'une demande de crédit extra budgétaire de CHF 93'600.- pour l'éclairage du Monteiron. Des subventions fédérales et communales ont pu être obtenues, ce qui diminuera le coût total d'environ 50%. La mise en route de cet éclairage est en cours de finalisation. Approbation pour la construction des modules UAPE qui fonctionnent à satisfaction du personnel et des enfants.

2020 – Reprise au sein de la commune de l'association UAPE des Pirates (auparavant association publique). 2020 a été une année particulière en raison du Covid. De nombreux bénévoles ont apporté leur aide aux séniors. Un merci tout spécial leur est adressé. Concernant la gare de triage, la Municipalité ainsi que les communes d'Echandens, Préverenges et Lonay sont régulièrement en contact avec les CFF dans le but de diminuer les nuisances sonores. A ce propos, une nouvelle étude sur le bruit est en cours de finalisation et des solutions seront certainement trouvées.

La Municipalité insiste également régulièrement auprès des CFF pour augmenter la cadence des trains s'arrêtant à Denges (actuellement 1 par heure). Les Plans de Quartier avancent à un bon rythme. Celui des Marais, qui a généré beaucoup d'échos positifs, est terminé. La 1^{ère} étape des Ochettes a démarré.

Il a toutefois été constaté que le terrain était gorgé d'eau ce qui a nécessité la pose de pal planches mais le terrassement pourra prochainement se dérouler.

M. MONNIN passe ensuite la parole à M. GALLAY qui souhaite évoquer l'état du Pont Rouge de la Venoge.

Ainsi qu'il est fait mention dans le rapport de gestion, notre Pont Rouge est en très mauvais état. Suite à un problème de balustrade qui vacillait dangereusement, un contrôle plus approfondi a été effectué. Ce contrôle a permis de constater que les poutres maitresses présentaient un état de pourriture avancé. De l'eau s'est infiltrée dans le coffrage qui entoure ces poutres et a provoqué la prolifération de pourriture. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour établir un rapport qui a révélé un état catastrophique (sur une échelle de 5, l'état du pont se situe à 4). Pour des raisons de sécurité, une fermeture du pont pourrait être envisagée, mais actuellement des mesures sont effectuées tous les mois afin de pouvoir le maintenir « en vie » le plus longtemps possible, tant il est vrai que son remplacement est un gros chantier qui pourrait se dérouler vraisemblablement en 2022. Notre fameux pont rouge ne pourra néanmoins pas être reconstruit à l'identique.

M. SCHERZ fait remarquer qu'il serait judicieux de déplacer le panneau, placé à l'entrée du pont côté Denges, « interdit à plus de 2 personnes » afin qu'il soit plus visible.

M. GALLAY argumente qu'il y a 2 panneaux en place actuellement : un côté Denges et l'autre côté Ecublens. Il n'estime pas nécessaire de modifier cette situation.

M. MONNIN précise qu'en temps voulu, un préavis à ce sujet sera présenté au Conseil, Des participations financières du Canton ainsi que de la Commune d'Ecublens ont d'ores et déjà été discutées.

M. TAVERNIER désire savoir de quand date ce pont.

De 2007 indique M. GALLAY. A l'époque il avait été entièrement financé par le Canton.

5. Comptes et gestion de l'année 2020 et rapport de la commission Gestion-Finances

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2020, l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2020 des établissements primaires et secondaires de Préverenges, le rapport de la commission de Gestion-Finances 2020 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme MENU, Présidente de la Commission Gestion-Finances pour lecture de son rapport, avec les remarques et les conclusions.

Avant d'ouvrir la discussion, M. MONNIN souhaite apporter une précision par rapport aux CHF 176'000.00 qui ont fait l'objet d'un préavis – accepté – pour l'étude de l'élaboration du Plan de Quartier des Ochettes. Le montant total payé s'est finalement élevé à CHF 257'000.00 mais ce n'est pas uniquement la différence qui sera prise en charge par les propriétaires, mais bien la somme totale en fonction de la surface de plancher propre à chacun

Mme FLURY POFFET tient à souligner l'excellente qualité du rapport de la commission.

M. SCHERZ revient sur une partie du rapport qui mentionne les grands projets à venir et notamment la restriction de circulation pour les poids lourds. Concernant ce dernier point, il demande à ce que les commerces soient avertis de ces restrictions.

M. MONNIN affirme que cela est prévu. Il ajoute que les règles de construction de la Pale datent de plus de 50 ans et elles devront être adaptées au goût du jour. La Municipalité planche sur un projet lié à la circulation des poids lourds à travers le village en évitant de préteriter la zone de la Pale. Une autre idée, en rapport avec ce projet, est de faire une zone 20 à l'heure à l'entrée du village, ce qui induit la priorité absolue aux piétons. Au fur et à mesure de l'avancement de cette étude, les propriétaires seront tenus informés.

Comptes 2020

M. TAVERNIER passe ensuite en revue, page par page, les comptes 2020 qui suscitent les commentaires suivants :

. Pages 4-5 – Tableau évolution investissements et réserves

Mme SEBASTIANI constate qu'aucun amortissement n'est mentionné pour l'aire multi sport.

M. MONNIN précise que si aucun montant n'est indiqué, c'est qu'il n'y a plus d'amortissement.

Dans le poste « attribution des réserves » et tenant compte de la rénovation future de la salle des Jardins, M. TAVERNIER relève qu'au niveau des investissements futurs, il ne reste que CHF 22'000.-. Il s'interroge dès lors pourquoi les équipements communautaires représentent un montant plus important.

M. MONNIN indique que le poste « capital » qui était quasiment nul a été rechargé. La rénovation de la salle des Jardins – dont l'étude est en cours en collaboration avec M. COLLE – fera effectivement partie des investissements futurs et le nécessaire sera fait en temps voulu pour augmenter ce poste.

. Page 13 – 431 Eclairage public

Poste 312.00 – Consommation d'électricité -. Mme FLURY POFFET constate une diminution de charges pour ce poste. Est-ce dû à l'utilisation des nouvelles lampes LED ?

M. MONNIN confirme que c'est bien le cas.

. Page 15 – 450 - Déchets ménagers et verts

Postes 331.00 et 332.00 - M. SCHERZ relève que l'intitulé de ces deux postes est identique : amortissement benne déchets compostables Crosette.

M. MONNIN précise qu'il s'agit d'un amortissement budgétaire pour l'une des lignes et pour l'autre d'un amortissement extra budgétaire. C'est par souci de transparence que ces deux lignes figurent sur les comptes.

Comptes 2020 des établissements primaires et secondaires de Préverenges et environs.

Ces comptes ne provoquent aucun commentaire particulier.

Aucune autre remarque, ni question n'étant formulée, la discussion sur les comptes est close.

Rapport de gestion 2020

M. TAVERNIER souligne l'excellente qualité de ce rapport pour lequel il remercie la Municipalité. Il passe ensuite à l'examen du document et ouvre la discussion.

Dicastère M. GALLAY – pages 43 à 71

Mme SEBASTIANI demande s'il est prévu de faire une piste cyclable digne de ce nom sur la RC 79 ?

M. GALLAY argumente que la largeur de la route de la Gare est très limitée, mais le maximum sera fait au niveau de cette piste indiquée en jaune.

Mme SEBASTIANI demande encore si, en vue de la réalisation du nouveau dépôt MBC, la route actuelle pourra supporter la charge de trafic des bus. S'il devait y avoir des travaux d'aménagement, qui prendrait en charge les coûts supplémentaires ?

M. GALLAY indique que le projet sera présenté en temps voulu. Ce projet comprend une super structure de route apte à supporter le trafic MBC.

Complément d'information de M. MONNIN : la loi sur la route précise qu'une route en traversée de localité est à la charge de la commune, mais des subventions peuvent toutefois être obtenues. Toutes les routes hors localité sont à la charge du canton. Le dépôt MBC sera situé hors localité, la route sera dès lors à la charge du Canton.

Mme SCHOLZ s'inquiète des risques d'accident générés par les cyclistes qui descendent à toute allure depuis la colline du Monteiron jusqu'à l'arrêt du bus vers Pierraz-Mur. Elle souhaite savoir s'il y a une possibilité de faire poser des chicanes afin de ralentir le trafic des deux roues.

Si M. MONNIN comprend cette inquiétude, il pense que cette requête demande réflexion.

Dicastère M. PIGUET – pages 72 à 79

Mme FLURY POFFET s'interroge quant au programme de la commune concernant la limitation des émissions de gaz à effets de serre.

M. MONNIN explique que les Communes n'ont pas l'obligation d'avoir un programme à ce sujet. Cette problématique relève plutôt des Cantons ou de la Confédération.

Dicastère M. COLLE – pages 135 à 153

Mme SEBASTIANI mentionne que le rapport Région Morges indique une demande de sécurité accrue sur le projet de la Route Cantonale (côté Lac). Qu'en est-il à ce sujet ?

M. MONNIN donne quelques explications au sujet de cette RC 1. Le projet a démarré et la Commune Denges est concernée pour la partie vers les Moulins. Les objectifs ont été clairement définis, à savoir l'amélioration de la mobilité douce et des transports publics. Actuellement la Commune et le Canton œuvrent ensemble et une pré-convention favorisant ces deux éléments est en cours d'élaboration.

Mme FLURY POFFET fait remarquer que l'association « Soleil d'Automne » a été intégrée sous le poste gestion des déchets.

M. COLLE précise qu'il y a eu une inversion de pages.

Aucune autre remarque, ni question n'étant formulée, M. TAVERNIER propose de passer au vote qui intervient séparément, d'abord sur les comptes 2020, puis sur la gestion.

Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2020, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission de Gestion-Finances, sont acceptés à l'unanimité.

Il est donné décharge, à l'unanimité, à la Municipalité pour sa gestion 2020 ainsi qu'à la commission Gestion-Finances.

6. Préavis 1/2021 – Demande extrabudgétaire d'un investissement de CHF 92'000.00 HT pour la mise en place d'un nouveau point de collecte des déchets vers qui remplacera l'existant situé aux Eterpy

M. TAVERNIER invite Mme MENU à donner lecture du rapport de la commission Gestion Finances avec les conclusions et il ouvre la discussion.

Sur quel critère est basé le calcul 2/3 – 1/3 questionne M. SCHERZ ?

M. MONNIN répond qu'il serait contraire à la loi de ne pas appliquer ce principe de répartition. Il rappelle que le rôle de la Municipalité est de faire respecter la loi. Tous les coûts d'élimination des déchets sont soumis à cette taxe pollueur – payeur. 2/3 des déchets verts proviennent de tous les propriétaires.

M. Christophe BORBOEN : pourquoi n'y a-t-il pas eu de rapport d'une commission ad hoc à ce sujet ?

Réponse de M. TAVERNIER : après mûre réflexion, la décision a été prise de ne faire intervenir que la commission Gestion-Finances pour ce préavis.

Le préavis 1/2021 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Cette dernière année de législature aura été marquée par la pandémie COVID 19 et par des mesures sanitaires contraignantes pour toutes et tous, pour nous y compris avec des séances organisées à la salle de la Crosette afin de respecter les distances. Paradoxalement les activités du Conseil furent, nous pouvons le dire, calmes avec 3 séances en comptant celle d'aujourd'hui et 2 préavis. En juin 2020, notre Conseil, sur proposition de la Municipalité décidait la reprise par la Municipalité de l'UAPE « les Pirates » avec effet au premier janvier 2021. Et aujourd'hui, nous avons traité le deuxième préavis de cette dernière année de législature en donnant l'autorisation à la Municipalité pour un crédit de CHF 92'000.00 pour la mise en place d'un nouveau point de collecte pour les déchets verts.

Lors de nos séances, nos débats ont été empreints de respect. Je vous en félicite.

Nous terminons cette législature avec 36 conseillers communaux et conseillères communales. Il y a eu 6 départs pendant cette dernière année. Madame Milena

Chiari, Monsieur Olivier de Vestèle, Monsieur Tim Ducommun, Monsieur David Jaeck et Monsieur Théo Lasser.

Par ailleurs, la Municipalité nous a soumis le budget 2021 ainsi que les comptes 2020. Une fois de plus, nous pouvons relever le grand professionnalisme avec lequel M. le Syndic et ses 4 collègues Municipaux gèrent notre commune. Nous les en remercions et cela plus particulièrement en tenant compte de cette année spéciale en temps de COVID. Ce travail a été également été possible grâce à l'engagement sans faille de notre secrétaire municipale, Mme Anne-Sylvie Gevisier et des employés communaux, Mme Kety Janev, M. Julien Rochat, M. Joaquim Pinto, Mme Pierrette Paquier et M. Noé Matthey-Junod, apprenti. Qu'ils et elles soient chaleureusement remercié(e)s.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et les conseillères qui les ont présidées. Un remerciement tout particulier aux membres de la commission Gestion-Finances et plus particulièrement à sa Présidente Mme Pascale Menu, pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Mme Karin Matthey-Junod et M. Jean-Daniel Bula pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal mais également et plus particulièrement pour les dimanches matins passés au bureau de vote en cette année chargée en élections et votations.

Un énorme merci bien sûr à Françoise pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin plusieurs conseillères et conseillers ont décidé de ne pas continuer. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement après, pour certains, une législature et pour d'autres plusieurs législatures.

Je terminerai en vous remerciant pour la confiance que vous m'avez accordée durant cette année de présidence et vous souhaite un très bel été.

8. Propositions individuelles

M. FAVRE prend la parole afin d'annoncer la mise en place de défibrillateurs sur le territoire de la Commune.

Dans le canton de Vaud, chaque jour, 2 personnes sont victimes d'un arrêt cardio-respiratoire, nécessitant une réanimation immédiate par des secouristes professionnels ou non.

La rapidité de la prise en charge est primordiale.

En effet, chaque minute qui s'écoule après le début d'un arrêt cardiaque, sans gestes qui sauvent, diminue de 10% environ les chances de survie de la victime.

En moyenne, il faut aujourd'hui dix minutes jusqu'à ce qu'une ambulance arrive sur place, après un appel au 144.

Une intervention plus rapide, avec un témoin effectuant une réanimation dans les premières minutes permettrait d'augmenter les chances de survie de manière significative.

Forte de ce constat, la Municipalité de Denges entreprend depuis plusieurs mois d'équiper son territoire de défibrillateurs semi-automatiques, tels que l'on peut en voir dans de plus en plus de lieux publics.

Suite à l'interpellation de Monsieur Vincent Joliat, Dengereux, secouriste et moi-même et aux discussions qui ont pu en découler, elle va installer deux défibrillateurs en extérieur et en libre accès, que tout un chacun pourra utiliser constituant ainsi un geste citoyen à la portée du plus grand nombre.

Il a également été décidé de proposer à tous les habitants de Denges des formations de sensibilisation gratuites aux gestes de premiers secours. Celles-ci se tiendront à l'automne.

Je tiens à remercier la Municipalité, en particulier M. Collé pour l'accueil réservé à ce projet ainsi que le soutien apporté tout au long de sa réalisation.

Je reste à disposition pour toute question et vous remercie pour votre attention

Pour information, 1 appareil sera posé sur la façade du bâtiment communal et l'autre chez Manira. Des entreprises sont également disposées à mettre leurs

défibrillateurs à disposition, il s'agit d'Harmony et de Sottas Constructions Métalliques.

Un « tout ménage » sera prochainement adressé aux habitants.

M. COLLE indique que c'est suite à l'initiative de deux habitants du village, MM. Alain Favre et Vincent Joliat, que ce projet, également soutenu par l'entreprise Bersier Electricité a pu voir le jour. Il remercie chaleureusement ces deux instigateurs. Les membres du Conseil Communal se joignent à ses remerciements.

Mme ESPANA souhaite savoir à partir de quel âge il est possible de participer à la formation de premiers secours et quel en sera le coût

Réponse de M. FAVRE : 12 ans et formation gratuite.

M. COLLE rajoute que ce projet a été financé par la Commune.

9. Divers

M. TAVERNIER fait les annonces suivantes :

Tenant compte des mesures sanitaires actuellement en vigueur, la Municipalité renonce à organiser la fête du 1^{er} août cette année.

A l'issue de la séance et afin de bien clôturer cette législature, un apéritif est organisé. Certaines contraintes sont toutefois à respecter, à savoir 4 personnes par tables maximum, respect des distances et l'obligation de porter le masque lors de déplacements.

10. Distribution des émoluments

Le versement des émoluments est désormais effectué sous forme de virement bancaire ou postal.

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21.32h.

Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer